

GUIDE PRATIQUE

SOMMAIRE

Dates des sessions

Dates des vacances scolaires de fin d'année 2012-2013

Du vendredi 21 décembre 2012 (après la classe) au lundi 7 janvier 2013 (reprise de la classe)

Décembre2012										Janvier 2013								
V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8

Session 01 - 7 jours

Dates des vacances scolaires de février 2013

Du vendredi 15 février 2013 (après la classe) au lundi 18 mars 2013 (reprise de la classe)

Février 2013													
V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

Mars 2013																	
V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18

Session 02 - 7 jours | Session 03 - 7 jours | Session 04 - 7 jours | Session 05 - 7 jours

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse

Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles





© Charles Crié - CCAS

Pictos

 Carte nationale d'identité

 Autorisation de sortie du territoire délivrée par la mairie

 Carte européenne d'assurance-maladie



© Julien Millet - CCAS

Les participations financières

Le montant est calculé selon la tranche du coefficient social de l'ouvrant droit. Reportez-vous au tableau des participations financières ci-dessous. Pensez à fournir une photocopie de votre avis d'imposition sur les revenus de l'année 2010 à vos interlocuteurs en SLVie ou CMCAS : **elle est indispensable au calcul de votre coefficient social**. Sans ces éléments, le coefficient maximum vous sera appliqué. Aucune régularisation *a posteriori* ne sera effectuée.

!! Pour les jeunes de 4 à 17 ans, les frais de transport sont inclus dans le tarif du séjour.

Tarification des ayants droit pour les séjours nationaux – Fin d'année/Février

	Coefficients sociaux									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Inférieur à 4 409	4 410 6 618	6 619 8 269	8 270 9 924	9 925 12 130	12 131 14 332	14 333 16 539	16 540 19 847	19 848 26 462	Supérieur à 26 462
De 6 à 8 ans										
7 jours	42,68 €	60,97 €	85,35 €	97,54 €	121,93 €	134,12 €	146,32 €	158,51 €	170,70 €	182,90 €
De 9 à 11 ans										
7 jours	44,70 €	63,85 €	89,39 €	102,16 €	127,70 €	140,47 €	153,24 €	166,01 €	178,78 €	191,55 €
De 12 à 14 ans										
7 jours	48,06 €	68,66 €	96,12 €	109,85 €	137,31 €	151,04 €	164,77 €	178,50 €	192,23 €	205,97 €
De 15 à 17 ans										
7 jours	50,75 €	72,50 €	101,50 €	116,00 €	145,00 €	159,50 €	174,00 €	188,50 €	203,00 €	217,50 €

Ces prix comprennent :

- le forfait de remontées mécaniques
- le matériel de ski

Inscription, mode d'emploi

Où et comment s'inscrire ?

• **Auprès de vos interlocuteurs des antennes de proximité, SLVie et CMCAS, en leur rapportant la fiche d'inscription renseignée que vous trouverez jointe à ce catalogue.**
• **Sur Internet : ccas.fr**, espace **« mon compte »**.
Pour pouvoir accéder à cet espace réservé aux bénéficiaires, vous devez vous munir de votre NIA (numéro identifiant agent) et de votre code d'accès personnel.

Un conseil
Afin de multiplier les chances d'affectation, il est préférable de formuler plusieurs choix et d'indiquer une date de maintien de la demande. Pour en savoir plus, consultez les conditions générales p. 59.

Le jumelage, vous connaissez ?
Pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent partager leur séjour avec un ami, pensez à compléter l'information « Jumelage ». C'est la possibilité pour deux jeunes de 15 à 17 ans d'être affectés ensemble à un même séjour. Les demandes doivent être strictement identiques pour les deux jeunes. Toutefois, le jumelage se fera en fonction des places disponibles. C'est l'âge du plus jeune des deux ayants droit qui sera retenu pour prononcer les affectations du jumelage. S'il manque des places et si plusieurs choix ont été formulés, les demandes seront examinées individuellement.

Quand s'inscrire ?

Début des inscriptions le **6 septembre 2012**.

Vous pouvez rapporter la fiche d'inscription dans les antennes de proximité, SLVie et CMCAS jusqu'au **17 octobre 2012 pour les séjours de fin d'année** et jusqu'au **14 novembre 2012 pour les séjours de février** (dates des premiers tours d'affectation pour chacune des périodes).

Les inscriptions sur **ccas.fr** seront ouvertes jusqu'au :
• **3 décembre 2012** pour les séjours de fin d'année ;
• **3 janvier 2013** pour les séjours de février.

!! À l'issue de ces dates, si vous n'avez pas encore fait de demande ou si votre enfant n'a pas été affecté dans l'un de ses choix, rapprochez-vous de votre antenne de proximité, SLVie ou CMCAS ou consultez le site ccas.fr pour connaître les disponibilités.




© Élise Rebiffé - CCAS

Le carnet de séjours

Le jeune doit être en possession de son carnet de séjours dûment rempli et complété des documents suivants :

- la fiche sanitaire de liaison renseignée et signée par les responsables légaux ;
- les attestations, certificats médicaux de non-contre-indication à la pratique de certaines activités et les autorisations parentales en cas de besoin.

Pour les séjours qui occasionnent une sortie du territoire français, le jeune doit également être en possession de la carte nationale d'identité, de l'autorisation de sortie du territoire ainsi que de la carte européenne d'assurance-maladie individuelle et nominative.

!! Sans ces documents administratifs, le départ du jeune est compromis.

!! Dans le cadre de sa politique d'image, la CCAS réclame également l'attestation d'autorisation de droit à l'image avec la signature des parents pour les reportages, la prise de photos et leur mise en ligne sur le site ccas.fr

Le trousseau

Au moment de l'affectation de votre enfant, votre SLVie ou votre CMCAS peut vous communiquer la liste des affaires qu'il est indispensable d'emporter. Vous pouvez également consulter le trousseau type dans le carnet de séjours ou consulter sa composition sur le site **ccas.fr** dans l'espace « colos > rubrique > info flash ».
Il est conseillé d'inscrire sur tous les vêtements, y compris ceux des adolescents, le nom et le prénom de l'enfant et d'inclure dans le bagage la liste des vêtements et objets composant le trousseau.
Le bagage (sac à dos de préférence) comportera à l'extérieur une étiquette solide indiquant le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone.

Pour le trajet aller, prévoir un repas froid en évitant les denrées susceptibles de s'abîmer durant le voyage.

!! Veillez à adapter l'équipement aux activités prévues et aux besoins de votre enfant. Pensez à lui donner des lunettes de ski, une crème protectrice contre le soleil et des affaires de rechange.

Un conseil

Ne donnez que peu d'argent de poche (dix à vingt euros, par exemple) et ne munissez pas votre enfant de vêtements ou d'objets de valeur.

Conditions générales

Partir en France avec la CCAS

Informations communes aux séjours jeunes de 4 à 17 ans

Qui peut partir ?

Âgés de 4 à 17 ans, les bénéficiaires sont les enfants des agents des industries électrique et gazière.
Les tranches d'âge sont les suivantes :
> **4-5 ans** > **6-8 ans** > **9-11 ans** > **12-14 ans** > **15-17 ans**.
Pour chaque tranche d'âge de 4 à 14 ans, il faut qu'au premier jour du séjour, le jeune ait obligatoirement l'âge minimum ou maximum requis.
Pour les 15-17 ans, il faut être âgé de plus de 15 ans au premier jour et avoir moins de 18 ans au dernier jour du séjour.
Aucune dérogation concernant l'âge ne pourra être accordée pour une affectation dans un centre de vacances.

Comment l'inscription s'effectue-t-elle ?

Séjours de proximité

Pour bénéficier des séjours proposés par votre CMCAS, rapprochez-vous de vos interlocuteurs de proximité (antennes, SLVie ou CMCAS), ou voir **ccas.fr** > « colos > séjours territoriaux».

Séjours nationaux

- Pour les **6-8 ans** et **9-11 ans** : un thème unique et deux sessions au choix.
- Pour les **12-14 ans** : deux thèmes et deux sessions au choix.

> **!! Pour ces trois tranches d'âge et pour des raisons d'organisation du transport, les jeunes ne choisissent pas le lieu d'accueil. Celui-ci sera communiqué au moment de l'affectation.**

- Pour les **15-17 ans** : il est possible de choisir le thème du séjour, les dates de session (pour vous aider, voir le calendrier des vacances scolaires p. 55) et le lieu d'accueil. Les spécificités de chaque lieu figurent sous le descriptif du séjour.

La date limite précise du dépôt des demandes est fixée par les CMCAS.
Attention ! Elle peut être antérieure à celle figurant sur Internet pour permettre la saisie des demandes faites sur papier.
Si une demande a été déposée avant le tour initial et qu'elle n'a pas abouti (non-affectation), une priorité vous sera accordée lors du traitement journalier à condition que vous ayez déjà précisé une date de maintien. Dans le cas contraire, il vous faudra renouveler la demande.
Des informations sur les places disponibles seront à votre disposition soit auprès de votre SLVie ou de votre CMCAS soit sur **ccas.fr**

L'affectation est prononcée à partir du ou des choix exprimé(s) sur chaque demande. Les plus âgés dans la tranche d'âge concernée sont prioritaires.

Un nombre insuffisant de demandes peut conduire à la fermeture de certains séjours. Dans ce cas, les jeunes affectés reçoivent une nouvelle proposition de séjour en fonction des places disponibles et une priorité d'affectation leur est accordée.

Un seul séjour est possible par jeune et par période de vacances. Les bénéficiaires d'un séjour en centre jeunes peuvent toutefois participer à un séjour de vacances familiales avec la CCAS.

Les modalités de paiement

Avantage famille

Un abattement est applicable si plusieurs enfants de la même famille, avec le même NIA (numéro identifiant agent), sont affectés sur une même période :

- **5 %** pour deux enfants affectés ;
- **10 %** pour trois enfants affectés ;
- **puis 5 %** par enfant supplémentaire (soit **15 %** pour quatre enfants, etc.).

Comment s'acquitter du prix du séjour ?

Le règlement s'effectue auprès de votre CMCAS selon ses propres modalités.
L'attestation de vacances ne sera délivrée qu'en contrepartie du paiement total du séjour et de la remise de la fiche sanitaire de liaison actualisable. Cette dernière devra être remplie avec précision et dûment signée par le représentant légal du jeune.

Quel remboursement en cas de désistement ?

Si vous êtes dans l'impossibilité de donner suite à l'affectation, vous devez immédiatement en informer votre SLVie ou votre CMCAS et lui rendre l'avis d'affectation.

Vous serez remboursé à hauteur de **100 %** :

- pour un désistement signalé à la SLVie ou à la CMCAS trois semaines et plus avant le début du séjour ;
- pour un désistement signalé à la SLVie ou à la CMCAS moins de trois semaines avant le début du séjour, mais motivé par des raisons graves et imprévues. Joindre dans ce cas un justificatif à la demande d'annulation pour sa prise en compte, soit :
- un certificat d'hospitalisation ;
- un certificat de décès ;
- une attestation de congés refusés par l'employeur ;
- une attestation de catastrophe naturelle (tempête, inondations...).

Vous serez remboursé à hauteur de **50 %** :

- pour un désistement non justifié signalé à la SLVie ou à la CMCAS moins de trois semaines avant le départ. Si vous avez bénéficié d'un tarif dégressif, celui-ci sera recalculé pour toute annulation ou nouvelle affectation.

Aucun remboursement en cas d'absence au départ sans justificatif.

Séjour écourté : aucun remboursement des jours non passés si le départ du jeune n'a pas fait l'objet d'un accord de la CCAS.

Bon à savoir

Un désistement tardif ne permet pas systématiquement la réaffectation de la place libérée. Outre les incidences financières et d'organisation engendrées, ce désistement peut priver un autre jeune d'une affectation.

!! Pour les séjours de proximité, en cas de désistement signalé à votre antenne de proximité, SLVie ou CMCAS au moins cinq jours avant le début du séjour, le remboursement sera de 100 %.

Le voyage

L'organisation

Les jeunes voyagent le premier jour du séjour pour atteindre dans la journée le centre de vacances, sauf cas particulier mis en place par la CMCAS.
Les temps de transport sont compris dans la durée du séjour.
Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement des centres et dans l'intérêt même du jeune, il n'est pas possible de l'emmener au centre de vacances après le début du séjour. De même, il ne pourra le quitter avant le dernier jour.

- De **4 à 14 ans**

Le voyage est organisé par les antennes de proximité, SLVie et CMCAS, du lieu de rassemblement déterminé jusqu'au centre de vacances, et inversement pour le retour.

- De **15 à 17 ans**

Les jeunes **ne sont pas accompagnés** (comme l'autorise la réglementation).
Afin de faciliter leur déplacement et d'éviter aux familles une avance financière, la CCAS centralise l'achat des billets SNCF, qui sont ensuite remis aux familles par la SLVie/CMCAS.
Ce dispositif permet de regrouper les jeunes au plus tôt, de les faire voyager ensemble, de les faire profiter des transits en bus entre les gares parisiennes et d'éviter ainsi les arrivées échelonnées et tardives dans les centres de vacances.


© Charles Crié - CCAS

L'option « transit en gare parisienne » est à cocher dans le pavé 15-17 ans sur la fiche d'inscription envoyée conjointement avec le catalogue ; cette fiche est téléchargeable sur Internet.

Les 15-17 ans voyagent sans accompagnateurs, **mais non sans soutien.** Une permanence téléphonique est assurée par la CCAS. Ce dispositif d'aide et d'appui au voyage, par le biais d'un numéro vert, sera enclenché de la veille au soir au lendemain matin des déplacements.

La santé

La fiche sanitaire de liaison actualisable 4-17 ans
Elle est intégrée au carnet de séjours qui vous est remis chaque année par la SLVie ou la CMCAS et téléchargeable sur le site **ccas.fr**
Ce document, indispensable pour assurer une bonne prise en charge, devra être rempli avec la plus grande précision. N'oubliez donc pas de glisser le carnet de séjours dans les bagages !

Les vaccinations
Aucun jeune ne sera admis en centre de vacances sans avoir satisfait aux exigences médicales légales en ce qui concerne **les vaccinations antitétanique, antidiphtérique et antipoliomyélitique.**
La vaccination par le BCG est facultative, mais conseillée.
Les CMCAS procèdent à la vérification de ces vaccinations sur la fiche sanitaire.

De même, aucun jeune ne sera admis en centre de vacances si l'autorisation parentale de participation aux activités et d'intervention médicale et/ou chirurgicale n'est pas signée avant le début du séjour par le ou les parent(s) responsable(s) du jeune au moment du séjour.

L'autorisation pour la pratique des activités
Les attestations, certificats médicaux et autorisations parentales, lorsqu'ils sont nécessaires, sont indiqués par un pictogramme après le descriptif de l'activité concernée. Ces documents doivent être inclus dans le carnet de séjours, dûment remplis et signés.

La visite médicale préalable
L'examen dit de « non-contagion », à une date rapprochée du départ en centre de vacances, n'est pas obligatoire, mais conseillé. Il a pour but de faire le point sur l'état de santé de votre enfant et de dépister d'éventuels problèmes devant être traités avant le départ en vacances. Il permet de mettre à jour les vaccinations et de mentionner certaines difficultés de santé ou contre-indications médicales.

Pendant le voyage, un numéro vert est mis à disposition de tous les jeunes. Accessible 24 h/24, il est destiné à répondre à toutes les questions liées au trajet



Le traitement médical des jeunes de 4 à 17 ans en vacances
Certains jeunes sont astreints à poursuivre durant leurs vacances un traitement prescrit par leur médecin. Pour assurer cette continuité thérapeutique, ils devront posséder l'ordonnance en cours de validité indiquant le traitement prescrit, ainsi que les médicaments dans leur boîte d'origine. Si votre enfant a une allergie alimentaire, une maladie chronique stabilisée (diabète, mucoviscidose, épilepsie, intolérance au gluten, troubles du comportement, etc.) ou un handicap nécessitant des soins spécifiques ou des aménagements particuliers (se reporter au chapitre « Les séjours pluriels », p. 53), il est essentiel de le signaler dès que possible à votre CMCAS afin qu'elle vous mette en relation avec l'interlocuteur dédié.

En cas d'accident ou de maladie

Les frais médicaux
En cas de maladie ou d'accident, l'avance des frais médicaux est faite par le directeur du centre de vacances. Après le séjour, vous serez invités à régulariser votre dossier.

L'assistance rapatriement
Si vous avez souscrit un contrat d'assurance, veuillez indiquer son numéro dans le carnet de séjours (en page 5 de la fiche sanitaire de liaison), ainsi que les coordonnées de l'assureur, pour permettre un rapatriement médical éventuel.
La plupart des assurances extrascolaires, dont celle qui est proposée par la CCAS, ainsi que le contrat groupe auto CCAS le prévoient.

Enfin, **n'oubliez pas d'indiquer, dans la partie réservée à cet effet, les coordonnées complètes (adresse[s] et numéro[s] de téléphone) où nous pourrons vous joindre durant le séjour de votre enfant.**
En cas de maladie ou d'accident nécessitant un rapatriement, c'est l'assistance des parents qui sera sollicitée en priorité (voir la fiche sanitaire de liaison actualisable dans le carnet de séjours).
À défaut et à titre exceptionnel, les transports sanitaires de rapatriement au lieu de résidence de la famille (ambulance, avion, etc.) seront organisés par la CCAS, après accord formel du médecin-conseil de la CCAS. Les modalités de prise en charge seront examinées au cas par cas. Sans accord du médecin-conseil de la CCAS, les frais relatifs au rapatriement seront à la charge des parents.

L'assurance
La CCAS est assurée pour l'ensemble des responsabilités inhérentes aux activités qu'elle organise.
Sa responsabilité civile est donc couverte. Lorsqu'un sinistre survient dans le cadre des activités, s'il est démontré que la responsabilité civile de la CCAS est engagée, l'ensemble des frais correspondants peut être pris en charge au titre de cette assurance. Lors d'un accident corporel survenu au cours d'une activité organisée et encadrée par la CCAS, lorsque la responsabilité civile de la CCAS n'est pas engagée, un contrat d'assurance individuelle accidents souscrit par la CCAS permet d'indemniser, sur une base forfaitaire et limitée, l'incapacité permanente partielle, l'incapacité permanente totale et le décès. Les indemnités versées au titre de ce contrat « Indemnités contractuelles » peuvent se cumuler avec toute autre assurance individuelle accidents souscrite par le bénéficiaire, telle l'assurance extrascolaire.

Les frais pharmaceutiques, médicaux et chirurgicaux sont exclus de la garantie, car ils restent du ressort des prestations (Sécurité sociale/Camieg, Mutieg).

En cas de vol et de perte des effets personnels
Le vol et la perte d'effets personnels (vêtements, bagages, objets et matériels divers), de matériel multimédia (téléphone portable, lecteur MP3, appareil photo numérique…) et d'argent de poche ne sont pas couverts par la CCAS dans les centres de vacances et ne pourront donc faire l'objet d'un dédommagement.

Le culte

La CCAS entend affirmer le principe de la liberté de conscience et sa volonté de respecter toutes les conceptions philosophiques et religieuses. Si vous désirez que votre enfant assiste aux offices d'un culte, vous pouvez le faire savoir au directeur du centre en joignant aux bagages une lettre cachetée. Il en sera tenu compte chaque fois que le lieu du culte sera accessible et à des heures compatibles avec les activités prévues.

Le lien parents-enfants

La visite des parents n'est pas admise, en principe, afin de ne pas perturber le fonctionnement du centre. Toutefois, elle peut, à titre exceptionnel et pour des cas justifiés, être autorisée avec un accord préalable du président de la CMCAS et du directeur du centre. Afin de garantir un lien régulier entre les parents et les enfants, la CCAS met en place une vaste palette d'outils de communication : messagerie vocale, messagerie Internet, etc. (voir « Une écoute attentive des jeunes », p. 51). Pour les plus jeunes, le personnel encadrant veille à la fréquence de l'envoi du courrier postal à la famille.

Les formalités

Si votre enfant a un problème de santé nécessitant une prise en charge particulière (maladie chronique stabilisée, difficultés psychoaffectives, hospitalisation récente, traitement devant être pris en charge par l'équipe et/ou un personnel paramédical, allergie alimentaire, handicap), rapprochez-vous de votre CMCAS qui vous mettra en relation avec l'interlocuteur dédié (voir « Les séjours pluriels », p. 53). Dans toutes ces situations, l'accord préalable du médecin-conseil de la CCAS est indispensable.



© Élise Rebiffé - CCAS

Les documents administratifs à ne pas oublier

Les documents ci-après sont à remettre obligatoirement au directeur du séjour dès l'arrivée du jeune. Son séjour pourrait être annulé en cas de non-présentation de l'un d'eux :

- la fiche sanitaire de liaison dûment remplie : vaccinations, traitement en cours accompagné obligatoirement de la prescription médicale, signature du responsable du jeune (père, mère ou tuteur), assurances ainsi qu'une photo récente ;
- les certificats médicaux ou les attestations et les autorisations parentales pour la pratique de certaines activités.

!! Pour toute vaccination obligatoire ou facultative, consultez votre médecin traitant. Tout problème médical, même minime, doit être impérativement communiqué au directeur du séjour avant le départ.

Bon à savoir : carte européenne d'assurance-maladie

La carte européenne d'assurance-maladie est individuelle et nominative : chaque membre d'une famille doit avoir sa carte, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle est gratuite et valable un an.

Lesc entres de vacances

Légende des pictos

 Hébergement en dur
Nombre de lits

Alpes – Provence

Jausiers

Centre de vacances CCAS
La Rochette
04850 Jausiers
Tél. : 04 92 81 06 13
À 1 200 m d'altitude, le centre de vacances est situé à 1,5 km du village et à 8 km de Barcelonnette. Il est entouré d'un grand parc offrant toutes les possibilités de jeux en extérieur.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, tennis de table
CMCAS d'accueil : Gap

 **x 4**

Saint-Jean-Saint-Nicolas

Séjour CCAS
Le Bonhomme de neige
BP 4
05260 Saint-Jean-Saint-Nicolas
Tél. : 04 92 55 92 63
Le centre de vacances se trouve en bordure du parc national des Écrins, dans le massif du Champsaur, une région de montagne encore préservée qui permet l'observation d'une faune extraordinaire et diversifiée.
Équipements du centre : bibliothèque, télévision, DVD, salle d'activités, terrain de jeu extérieur, tennis de table, baby-foot
Moyen d'accès : gare de Gap
CMCAS d'accueil : Gap

 **x 4 à 6**

Saint-Léger-les-Mélèzes

Séjour CCAS
Village de vacances « Artes »
La Buissonnière
05260 Saint-Léger-les-Mélèzes
Tél. : 04 92 50 79 00
La Buissonnière est un grand chalet situé au cœur du village et au pied des pistes. L'exposition nord du village lui vaut l'hiver une neige durable et d'une qualité exceptionnelle.
Équipements du centre : coin bibliothèque, salle d'activités, terrain de jeu extérieur, jeux de ballon
Moyen d'accès : gare de Gap
CMCAS d'accueil : Gap

 **x 4 à 6**

Savines-le-Lac

Centre de vacances CCAS
Les Eygoires
05160 Savines-le-Lac
Tél. : 04 92 44 24 73
À 790 m d'altitude, Savines-le-Lac est situé sur la rive gauche de la Durance dans les Hautes-Alpes. À deux pas du lac de Serre-Ponçon, le centre est dominé par le pic de Morgon qui culmine à 2 334 m.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, tennis de table, terrain de jeu extérieur
Moyen d'accès : gare d'Embrun
CMCAS d'accueil : Gap

 **x 3 à 5**

Alsace

Le Bonhomme

Centre de vacances CCAS
La Roche
68650 Le Bonhomme
Tél./Fax : 03 89 47 51 28
À 700 m d'altitude, sur le versant alsacien des Vosges, le centre de vacances est situé au cœur du val d'Orbey caractérisé par ses nombreuses forêts. Le col du Bonhomme, le lac Blanc, le lac Noir et le col de Loushbach sont autant de buts de randonnée qui permettent la découverte de la nature.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, piscine
CMCAS d'accueil : Sélestat

 **x 2 à 5**

Willer-sur-Thur

Centre de vacances CCAS
« La Forge »
68760 Willer-sur-Thur
Tél. : 03 89 38 13 30
Fax : 03 89 38 13 32
Située dans la vallée de la Thur, qui relie Thann à Épinal, la commune de Willer-sur-Thur est au pied des premiers contreforts vosgiens. Le centre de vacances se trouve à la sortie du bourg dans une propriété longeant la rivière, au milieu d'un cadre très nature.
Équipements du centre : bibliothèque, atelier, terrains de sport, tennis de table
CMCAS d'accueil : Mulhouse

x 4

Aude – Pyrénées-Orientales

Bolquère

Centre de vacances CCAS
Cami de la Perche
66120 Bolquère
Tél. : 04 68 30 00 78
Au cœur de la Cerdagne, Bolquère est un petit village pittoresque bordé d'une forêt de pins, face aux monts du Cambre d'Aze et du Puigmal. Le centre est situé à 500 m du village.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, aire de jeu multisport (handball, basket)
CMCAS d'accueil : Aude – Pyrénées-Orientales

 **x 3**

Auvergne – Limousin

La Bourboule

Séjour CCAS
AEP Volcana
91, rue Corneille
63150 La Bourboule
Tél. : 04 73 81 30 60
Fax : 04 73 84 21 21
À 852 m d'altitude, dans la vallée de la haute Dordogne, La Bourboule, une des principales agglomérations du canton de Rochefort-Montagne, est un lieu de repos et de cure très réputé.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, salle de spectacle
CMCAS d'accueil : Clermont-Ferrand – Le Puy

 **x 3 à 5**

Les Estables

Centre de vacances CCAS
Lieu-dit Revenet
43150 Les Estables
Tél. : 04 71 08 35 71
Le centre, ferme traditionnelle du Velay, est à proximité des Estables, la plus haute commune d'Auvergne. Vue sur la vallée de la Gazeille et les monts des hautes Cévennes.
Équipements du centre : bibliothèque, tennis de table, salle d'activités
Moyen d'accès : gare du Puy-en-Velay (30 km)
CMCAS d'accueil : Clermont-Ferrand – Le Puy

x 6

Super-Besse

Séjour CCAS
Chalet du Cuc
63610 Super-Besse
Tél. : 04 70 07 64 41
Le centre est situé à l'entrée de la station, à 1 350 m d'altitude, dans le plus vaste ensemble volcanique d'Europe, au cœur de monts, de puys, de forêts et de lacs.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activité
Moyen d'accès : gare de Clermont-Ferrand
CMCAS d'accueil : Clermont-Ferrand – Le Puy

x 3 à 5

Bourgogne – Franche-Comté

Lamoura

Séjour CCAS
Centre École des neiges
350, chemin de l'École des neiges
39310 Lamoura
Tél. : 03 84 41 20 61
Fax : 03 84 41 20 59
À 1 200 m d'altitude, le centre de vacances est un chaleureux chalet rénové situé au cœur du parc naturel du haut Jura dominant le val et son lac, à 2 km du petit village de Lamoura et à proximité immédiate des pistes de ski et des sentiers de randonnée.
Équipements du centre : piscine couverte, salle d'activités
Moyen d'accès : gare de Saint-Claude ou de Morez
CMCAS d'accueil : Franche-Comté

x 3 à 5

Métabief

Séjour CCAS
« Les Sapins de l'Amitié »
1, rue du Télésiège
25370 Métabief
Tél. : 03 81 49 13 26
Le centre est une ancienne ferme restaurée, situé en plein cœur de la station de Métabief, à proximité des pistes de ski et des sentiers balisés.
Équipements du centre : salle d'activités, wifi
CMCAS d'accueil : Franche-Comté

x 4 ou 6

Mouthe

Séjour CCAS
2, rue des Côtes
25240 Mouthe
Tél./Fax : 03 81 69 16 87
Mouthe, célèbre pour ses courses de ski de fond, est proche du lac de Saint-Point. Le domaine skiable, qui compte de nombreux kilomètres de pistes de ski nordique, est également pourvu d'installations pour le ski alpin et offre toutes les joies de la glisse.
Moyen d'accès : gare de Frasne
CMCAS d'accueil : Franche-Comté
x type refuge de montagne

Rochejean

Séjour CCAS
Centre permanent Aroeven
Route de Villedieu
25370 Rochejean
Tél. : 03 81 49 90 36
Fax : 03 81 49 92 83
Rochejean est situé sur le plateau du Jura, à 25 km de Pontarlier. La base de plein air est installée en lisière d'une immense forêt de sapins et en bordure du cours supérieur du Doubs. Rivières à poissons, lacs, sentiers de randonnée, forêts et centre équestre font le bonheur des sportifs, mais également de ceux qui recherchent la détente. Plan d'eau à moins de 6 km.
Moyen d'accès : gare de Frasne
CMCAS d'accueil : Franche-Comté
x 3 à 4

Rochejean – La Batailleuse

Séjour CCAS
CLAJ La Batailleuse
16, rue de la Fontaine
25370 Rochejean
Tél. : 03 81 49 91 84
Fax : 03 81 49 94 85
L'ambiance nordique des montagnes du Jura se décline en ski de descente sur les pentes de Métabief, skis paraboliques, snowboard, et pour sortir des sentiers battus, escapades en raquettes, soins aux animaux à la ferme pédagogique, fabrication de pizzas au fournil.
Moyen d'accès : gare de Frasne
CMCAS d'accueil : Franche-Comté
 **x 6**

Côte d'Azur

Saint-Martin-Vésubie

Séjour CCAS
Quartier Saint-Roch
06450 Saint-Martin-Vésubie
Tél. : 04 93 03 20 61
À 1 000 m d'altitude, le village est situé au pied de la chaîne du Mercantour au cœur d'une forêt aux essences variées (sapins, mélèzes, pins cembro), baignée d'une multitude de rivières et de torrents.
Équipements du centre : salle d'activités, bibliothèque, terrain de jeu multisport, tennis de table
CMCAS d'accueil : Nice
 **x 4**

Dauphiné – Drôme – Ardèche

Chamrousse – Les Alpages

Séjour CCAS
Chalet des Alpages
372, avenue Henri-Duhamel
38410 Chamrousse
Tél. : 04 76 44 34 80 (uniquement durant le séjour)
Le centre se situe au pied des pistes. La station de Chamrousse se situe sur deux niveaux : Chamrousse 1 650 et Chamrousse 1 750 situé dans le massif de Belledonne.
Équipements du centre : salles d'activités, bibliothèque, billard
CMCAS d'accueil : Dauphiné – Pays de Rhône
 **x 4 à 6**

Chamrousse – Le Recoin

Séjour CCAS
Chalet du Club alpin français
Le Recoin
38410 Chamrousse
Tél. : 04 76 89 90 01 (uniquement durant le séjour)
Le centre se situe à la fois au sommet et au pied des pistes. La station de Chamrousse se situe sur deux niveaux : Chamrousse 1 650 et Chamrousse 1 750 situé dans le massif de Belledonne.
Équipements du centre : salles d'activités, bibliothèque
CMCAS d'accueil : Dauphiné – Pays de Rhône
 **x 4**

Corrençon

Centre de vacances CCAS
Les Rambins
38250 Corrençon-en-Vercors
Tél. : 04 76 95 83 05
Fax : 04 76 95 89 49

Au cœur du parc naturel régional du Vercors, Corrençon se trouve dans la partie la plus méridionale du plateau de Villard-de-Lans.
Équipements du centre : bibliothèque, trois salles d'activités
CMCAS d'accueil : Dauphiné – Pays de Rhône
 **x 4**

La Jacine-en-Vercors – Les Fredeleines
Séjour CCAS
Relais Cap France
La Jacine-en-Vercors
26190 Bouvante-le-Haut
Tél. : 04 75 48 57 14 (uniquement durant le séjour)
Dans le parc du Vercors, le centre est situé à 800 m du village, dans un cirque surplombé de moyennes montagnes.
Équipements du centre : salles d'activités, piscine chauffée couverte, salon, bibliothèque, mur d'escalade intérieur
CMCAS d'accueil : Valence
 **x 3 à 7**

La Jacine-en-Vercors – Le Chatelard
Séjour CCAS
Relais Cap France
La Jacine-en-Vercors
26190 Bouvante-le-Haut
Tél. : 04 75 48 57 14 (uniquement durant le séjour)
Dans le parc du Vercors, le centre est situé à 800 m du village, dans un cirque surplombé de moyennes montagnes.
Équipements du centre : salles d'activités, piscine chauffée couverte, salon, bibliothèque, mur d'escalade intérieur
CMCAS d'accueil : Valence
x 3 à 7

Les Deux-Alpes
Séjour CCAS
Chalet « Les Armallis »
9, chemin de la Séa
38860 Les Deux-Alpes
Tél. : 04 76 79 24 04 (uniquement durant le séjour)
Les Deux-Alpes est une station de ski située en Oisans, à 64 km au sud-est de Grenoble. Le village est à 1 650 m d'altitude et les remontées mécaniques vont jusqu'à 3 520 m. Cette station possède l'un des plus grands glaciers skiables d'Europe.
Moyen d'accès : gare de Grenoble
CMCAS d'accueil : Dauphiné – Pays de Rhône
 **x 2 à 6**

Les Sept-Laux
Séjour CCAS
Chalet « La Chamoisine »
Le Haut-Bréda
Les Sept-Laux
38580 La Ferrière-d'Allevard
Tél. : 04 76 13 50 20 (uniquement durant le séjour)
Les Sept-Laux est une station de sports d'hiver située sur la chaîne de Belledonne, à 35 km environ de Grenoble et 50 km de Chambéry, sur les communes de Theys, Adrets et La Ferrière.
Équipements du centre : salle d'activités et d'animation, grands espaces verts, cheminée, bibliothèque
CMCAS d'accueil : Dauphiné – Pays de Rhône
 **x 2 à 6**

Vassieux – Bollène
Séjour CCAS
Centre de vacances J. Ponçon
Quartier Les Granges
26420 Vassieux-en-Vercors
Tél. : 04 75 47 32 48

Sur les hauts plateaux du Vercors, Vassieux perpétue le souvenir de la Résistance. On y pratique l'exploitation forestière et la taille de la pierre.
Équipements du centre : salle d'activités, bibliothèque, terrain de jeu
CMCAS d'accueil : Valence
 **x 3 à 5**

Vassieux – Le Piroulet
Séjour CCAS
Centre de vacances « Le Piroulet »
Les Prés-du-Moulin
26420 Vassieux-en-Vercors
Tél./Fax : 04 75 47 32 48 (uniquement durant le séjour)
À 1 050 m d'altitude, au cœur du parc naturel régional du Vercors, Le Piroulet est à cinq minutes à pied du petit village de Vassieux-en-Vercors.
Équipements du centre : salle d'activités, bibliothèque, piscine couverte chauffée
CMCAS d'accueil : Valence
 **x 3 à 4**

Vaujany
Séjour CCAS
Centre de vacances « Le Chalet Côte Belle »
La Villette
38114 Vaujany
Tél. : 04 76 79 61 26 (uniquement durant le séjour)
Le chalet se situe au pied des pistes. Le domaine des Grandes Rousses – Alpe d'Huez est accessible par télécabine et permet d'atteindre les 3 330 m d'altitude.
Équipements du centre : salle d'activités, bibliothèque, billard
CMCAS d'accueil : Dauphiné – Pays de Rhône
 **x 3 à 5**

Deux Savoies

Arêches-Beaufort

Séjour CCAS
FOL 73
Chalet « Le Chornais »
73270 Arêches-Beaufort
Tél. : 04 79 38 10 75
Fax : 04 79 38 13 48
À 1 300 m d'altitude, le chalet « Le Chornais » se situe au cœur du massif du Beaufortin entouré d'alpages et de forêts, avec un magnifique panorama sur la vallée.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, terrain de jeu, tennis de table
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 x 3 à 5

Argentière

Centre de vacances CCAS
Chalet « L'Alpage »
Les Îles
74400 Argentière
Tél. : 04 50 54 00 65 (uniquement durant le séjour)
Fax : 04 50 54 29 83
Proche de Chamonix, la station d'Argentière, plus élevée, est également plus ensoleillée et moins humide. Dominée par le glacier d'Argentière, elle est encaissée entre le massif de la Verte (4 122 m) et les aiguilles du Chardonneret (3 825 m) et d'Argentière (3 902 m).
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, tennis de table, terrains de volley et de football
Moyen d'accès : gare d'Argentière
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 x 4 à 6

Lescheraines

Séjour CCAS
Village RelaiSoleil « L'Eau Vive »
Base de loisirs
73340 Lescheraines
Tél. : 04 79 63 34 89
Fax : 04 79 63 81 21
Au cœur des Savoies, le village de vacances est situé dans le parc naturel régional du massif des Bauges, un écrin de verdure traversé par les eaux vives du Chéran, au bord d'un magnifique plan d'eau.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, terrain de jeu
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 x 3 à 4

Megève

Centre de vacances CCAS
La Colombière
525, route d'Ormaret
Demi-Quartier
74120 Megève
Tél. : 04 50 58 70 29
Fax : 04 50 90 42 64
Sur les pentes du mont d'Arbois et du contrefort des Aravis, cette importante station fera la joie des amateurs de belles promenades en montagne.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, tennis de table
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 x 4 à 8

Morillon

Centre de vacances CCAS
Les Miaux – Le Bon Accueil
74440 Morillon
Tél. : 04 50 90 45 88 (uniquement durant le séjour)
Fax : 04 50 90 11 37
Au cœur du Grand Massif, le village se dresse au-dessus de la vallée du Giffre, dans un vaste plan de prairies et de sapins.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, tennis de table, terrain de volley
Moyen d'accès : gare de Cluses
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 x 4 à 6

Morzine – La Grand'Maison

Séjour CCAS
Centre de vacances
La Grand'Maison
1224, route de La Plagne
74110 Morzine
Tél. : 04 50 79 06 97
Fax : 04 50 79 23 57
Le centre de vacances est situé dans la station de Morzine Avoriaz au cœur des Portes du Soleil.
Équipements du centre : salle d'activités, salle avec régie DJ, baby-foot, terrain multisport
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 x 2 à 6

Morzine – Le Grand Nant

Séjour CCAS
Centre de vacances
Le Grand Nant
1105 rue du Puthey
74110 Morzine
Tél./Fax. : 04 50 79 13 54 (uniquement durant le séjour)
Le chalet se trouve dans le village de Morzine au cœur du domaine des Portes du Soleil. À mi-chemin entre le lac Léman et le Mont-Blanc, vous chausserez les skis à Morzine.
Équipements du centre : plusieurs salles d'activités, télévision
Moyen d'accès : gare de Thonon-les-Bains
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 x 2 à 6

Morzine – Les Flocons

Séjour CCAS
Centre de vacances
Les Flocons
992, route de La Plagne
74110 Morzine
Tél. : 04 50 79 15 32 (uniquement durant le séjour)
Fax : 04 50 79 23 20
Le chalet est situé à 600 m du centre de la station, exposé plein sud.
Équipements du centre : salle d'activités, salle avec régie DJ, baby-foot, terrain multisport
Moyen d'accès : gare de Thonon-les-Bains
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 **x 2 à 4**

Saint-François-de-Sales

Séjour CCAS
RelaiSoleil « Le Sorbier »
La Magne
73340 Saint-François-de-Sales
Tél./Fax : 04 79 63 32 63
Dans le parc naturel du massif des Bauges, le Sorbier, ancienne ferme baujue située au cœur du hameau de Saint-François-de-Sales, est un établissement mêlant douceur de vivre et activités de pleine nature.
Équipements du centre : salle d'animation, tennis de table, équipements sportifs
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 **x 4**

Saint-Jean-d'Aulps

Séjour CCAS
Village de vacances Ufoval 74
L'Isle-d'Aulps
74430 Saint-Jean-d'Aulps
Tél. : 04 50 79 65 55 (uniquement durant le séjour)
Fax : 04 50 79 64 70
À 800 m d'altitude, le village de vacances est situé dans la vallée d'Aulps au cœur du haut Chablais, entre le pays du mont Blanc et Genève.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, terrain de jeu, baby-foot
Moyen d'accès : gare de Thonon-les-Bains
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 **x 3 à 4**

Saint-Jean-de-Sixt

Centre de vacances CCAS
Le Crêt
74450 Saint-Jean-de-Sixt
Tél. : 04 50 02 24 84
Fax : 04 50 63 21 77
Dans le massif des Aravis, le village de Saint-Jean-de-Sixt se trouve au seuil des vallées du Borne et du Nom.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, tennis de table
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 **x 4**

Séez

Séjour CCAS
Auberge de jeunesse FUAJ
La Verdache – Séez
73700 Bourg-Saint-Maurice
Tél. : 04 79 41 01 93 (uniquement durant le séjour)
Fax : 04 79 41 08 29
En Tarentaise, à 2 km de Séez et à 5 km de Bourg-Saint-Maurice, le centre est situé au bord de l'Isère, en lisière de forêt.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, tennis de table, billard
Moyen d'accès : gare de Bourg-Saint-Maurice, prévenir le directeur de votre heure d'arrivée
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 **x 4 à 6**

Sollières-Sardières

Séjour CCAS
Centre de vacances
« Les Alouettes »
CJH
73500 Sollières-Sardières
Tél. : 04 79 20 52 76 (uniquement durant le séjour)
Fax : 04 79 20 52 22
Le centre est situé au cœur de la vallée de la Maurienne au pied du massif de la Vanoise entre Modane et Lanslebourg.
Équipements du centre : bibliothèque, quatre salles d'activités dont une avec scène
Moyen d'accès : gare de Modane
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 **x 3 à 10**

Vaudagne

Centre de vacances CCAS
3341, route de Vaudagne
74310 Les Houches
Tél. : 04 50 47 21 06 (uniquement durant le séjour)
Fax : 04 50 47 25 40
À proximité du bourg, entre Saint-Gervais et Les Houches, le centre de vacances est le point de départ d'excursions qui offrent des vues exceptionnelles sur le massif du Mont-Blanc.
Équipements du centre : salle de spectacle, salle d'activités, ateliers
Moyen d'accès : gare de Saint-Gervais-Le Fayet, prévenir le directeur de votre heure d'arrivée
CMCAS d'accueil : Pays de Savoie

 **x 4**

Lorraine Haute-Marne

La Bresse – Le Pont du Metty

Séjour CCAS
Colonie de vacances
21, rue de la Courbe
Vallée du Chajoux
88250 La Bresse
Tél. : 03 29 25 43 20
Fax : 03 29 25 66 01
À 850 m d'altitude, accroché à la montagne entre forêt et ruisseau, le centre domine la petite vallée du Chajoux.
Équipements du centre : piscine intérieure, sauna, ludothèque, salle de jeu, salle d'activités, salle polyvalente, mur d'escalade
Moyen d'accès : gare de Remiremont, puis bus jusqu'à la commune de La Bresse
CMCAS d'accueil : Lorraine Sud Haute-Marne - Antenne d'Épinal

 **x 1 à 6**

Pyrénées Océan

Campan

Centre de vacances CCAS
Cité de Lacombrade
65710 Campan
Tél. : 05 62 91 75 18
Près de Bagnères-de-Bigorre, au pied des cols du Tourmalet et d'Aspin, le petit village de Campan s'étend sur une large vallée. Le centre se trouve au bord de l'Adour, entouré de montagnes couvertes de forêts.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, terrains de football, de basket et de rugby, tennis de table
CMCAS d'accueil : Pau

 **x 4**

Gèdre

Centre de vacances CCAS
65120 Gèdre
Tél. : 05 62 92 48 57
Au cœur du parc national des Pyrénées, sur la route des cirques de Gavarnie, de Troumousse et d'Estaube, le village de Gèdre offre un terroir de haute montagne spectaculaire.
Équipements du centre : bibliothèque, salles d'activités, aire de jeux, salle de danse, tennis de table, terrains de volley et de football
Moyen d'accès : gare de Lourdes
CMCAS d'accueil : Pau

x 4

La Pierre Saint-Martin

Séjour CCAS
La Maison de la Vallée
LDT Arlas
64570 La Pierre Saint-Martin
Tél. : 05 59 66 08 46
Fax : 05 59 39 79 60
Le centre est situé au pied des pistes de ski de la station de la Pierre Saint-Martin. Entre la plaine du Béarn et les Pyrénées espagnoles, la Pierre Saint-Martin, station d'hiver de la vallée de Barétous, vous ouvre les 55 ha de son domaine skiable, entre 1 500 et 2 200 m d'altitude.
Équipement du centre : salle d'activités
Moyen d'accès : gare d'Oloron-Sainte-Marie à 40 km
CMCAS d'accueil : Pau

x 6 à 8

Saint-Lary-Soulan – L'Oasis

Séjour CCAS
Village de vacances « L'Oasis »
65170 Saint-Lary-Soulan
Tél. : 05 62 40 86 86
Fax : 05 62 39 53 27
Le centre est situé à l'entrée du village, à 830 m d'altitude et à 700 m du téléphérique qui mène aux pistes de ski du Pla d'Adet et d'Espiaube, le plus grand domaine skiable des Pyrénées (600 ha, 4 secteurs, 38 pistes reliées et 3 km de ski de fond).
Équipement du centre : salle d'activités
Moyen d'accès : gare de Lannemezan, puis car SNCF jusqu'à Saint-Lary-Soulan
CMCAS d'accueil : Pau

x 3

Rhône – Ain – Loire

Lélex

Centre de vacances CCAS
Lieu-dit Le Benney
01410 Lélex
Tél. : 04 50 20 90 40 (uniquement durant le séjour)
Fax : 04 50 20 91 87
À 900 m d'altitude, le centre est situé au bord de La Valserine, dans une vallée aux versants couverts de forêts.
Équipements du centre : bibliothèque, salle d'activités, terrain de jeu
CMCAS d'accueil : Bourg-en-Bresse

x 4


© Julien Millet - CCAS


© Élise Rebiffé - CCAS

Index des séjours

Construisons demain.

Le projet éducatif et les conventions des droits des jeunes 2012



Pour plus d'informations, consultez **ccas.fr**

Colos CCAS Jeunes 4-17ans
Hiver 2012-2013

Directeur de la publication : Michaël Fieschi
Comité éditorial et de rédaction : direction de la Communication
Ont participé à ce numéro : Frédérique Arbouet, Sophie Chyrek, Stéphane Gravier, journalistes
Illustrations de la page 2 et de l'édito : Jérôme Travers
Maquette, conception, secrétariat de rédaction : Boréal
Iconographie, relectures, suivi graphique et de fabrication : direction de la Communication
Photo de couverture : © Charles Crié - CCAS
Photogravure : Open Graphic Média
Impression et routage : Rivet, 87022 Limoges Cedex 9

Avec la collaboration des Territoires, des directions Vacances, Culture, Exploitation, Santé, Action sanitaire et sociale, Pôle International et Solidarité de la DAGECOS (direction des Affaires générales et de la Coordination du siège)

Remerciements à tous les jeunes, parents, équipes d'encadrement qui ont été interviewés



www.ccas.fr

Caisse centrale d’activités sociales du personnel des industries électrique et gazière

Immeuble René-Le Guen • 8, rue de Rosny • BP 629 • 93104 Montreuil Cedex